



Groupama

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Feu vert au projet d'ouverture du capital de Groupama S.A.

**Paris, le 24 février 2006 - Les 374 délégués\* des Caisses régionales Groupama, réunis en Assemblée générale de la Fédération nationale Groupama, ont voté à l'unanimité la résolution autorisant le Conseil d'administration de Groupama S.A. à ouvrir le capital de la société sous réserve que les Caisses régionales en conservent le contrôle.**

A l'issue de cette assemblée exceptionnelle, Jean-Luc Baucherel, Président de Groupama, a déclaré : « *Attaché à sa pérennité, Groupama a la volonté de poursuivre sa croissance, au service de ses assurés et en conservant son indépendance. Pour atteindre cet objectif, notre Groupe se devait de disposer d'une source de financement permettant d'augmenter de manière importante sa capacité d'investissement et donc de développement. C'est aujourd'hui chose faite, avec l'ouverture possible du capital de Groupama S.A. Le Groupe restera piloté et contrôlé par la mutuelle dont les administrateurs demeurent les représentants élus des sociétaires.* »

Depuis septembre dernier, le projet a fait l'objet d'un large débat dans les Caisses régionales, les comités d'entreprise concernés ont tous été consultés et les Conseils d'administration des Caisses régionales ont délibéré.

Cette décision entérine un processus initié en décembre 2001 lorsque le Conseil d'administration avait demandé à la Direction générale de tenir le Groupe prêt à pouvoir ouvrir son capital à horizon 2005/2006. Depuis, l'organisation du Groupe a été revue (notamment le regroupement de Caisses régionales, la simplification des structures nationales, la mise en place d'une nouvelle gouvernance) et sa rentabilité a été portée au-delà des objectifs fixés. Les conditions étaient donc réunies pour que la Fédération nationale Groupama, qui représente l'ensemble des Caisses régionales, autorise l'ouverture du capital de Groupama S.A. si le financement de sa croissance future le nécessite.

« *Ce grand projet est une source d'amélioration de nos performances tant dans notre fonctionnement que dans nos métiers, au profit de nos clients, de nos collaborateurs et demain aussi de l'ensemble de nos actionnaires. Il s'inscrit parfaitement dans la stratégie de croissance et de rentabilité choisie par Groupama,* a commenté Jean Azéma, Directeur général de Groupama. *L'ouverture du capital est un levier pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie.* »

*\*présents ou représentés*

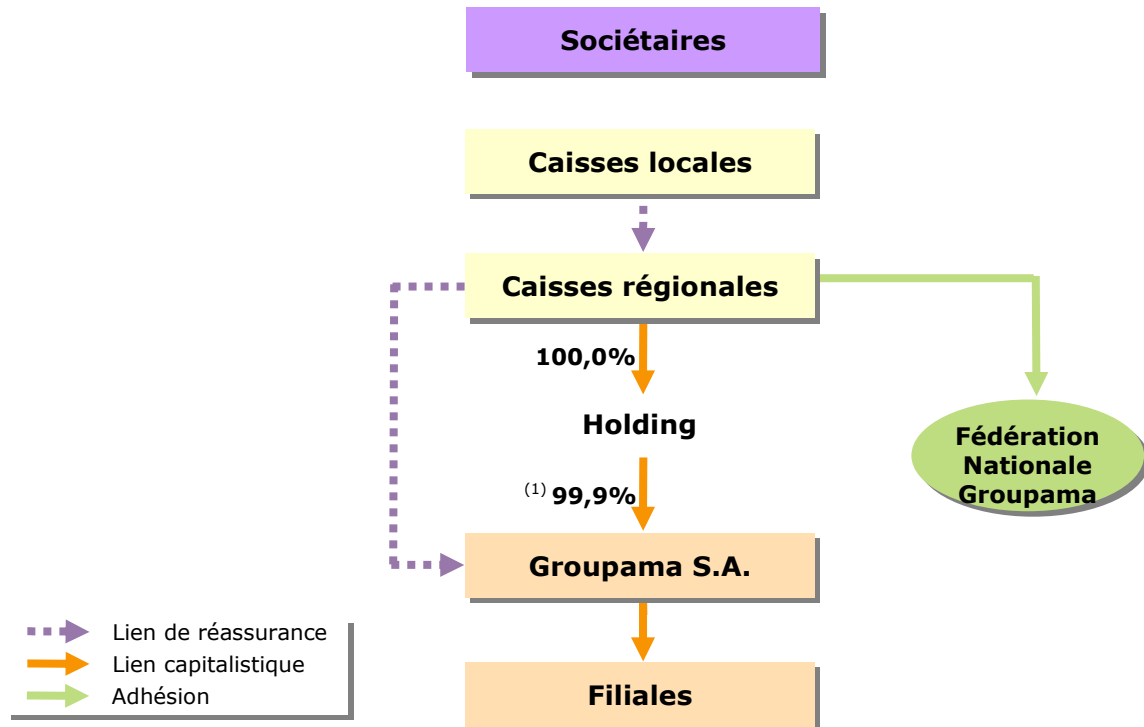
## **Annexe 1 :**

### ***Résolution approuvée par l'Assemblée générale de la Fédération nationale Groupama (Résolution unique) du 24 février 2006***

*« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration relatif à l'ouverture du capital de la société Groupama S.A. et des délibérations des conseils d'administration de chacune des Caisses de Réassurance Mutuelles Agricoles, donne son accord, dans le cadre de la stratégie de développement du Groupe, à l'ouverture du capital de Groupama S.A. par une mise sur le marché d'une partie de son capital, en vue de satisfaire un besoin de financement ou de refinancement total ou partiel qui trouverait son origine dans un ou plusieurs investissement(s) de croissance externe majeur(s), ou dans le cadre de la mise en œuvre d'un partenariat stratégique, en France et/ou à l'étranger.*

*Le conseil d'administration de Groupama S.A. disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette ouverture de capital, au moment qui lui paraîtra le plus opportun et d'en définir les modalités, sous réserve que la mutuelle conserve en tout état de cause, le contrôle juridique et financier de Groupama S.A. et du pôle capitalistique dans son ensemble. »*

## **Annexe 2 : Organigramme du groupe Groupama**



(1) 0,1% du capital de Groupama S.A. détenu par les salariés et mandataires au 01.01.2006

**Contact presse** : Frédérique GRANADO – tél. : 01 44 56 76 91